#27 | JUILLET 2016

LE MAGAZINE DU VIDOURLE



EDITORIAL

L'EPTB VIDOURLE AMÉLIORE, D'ANNÉE EN ANNÉE, LE SYSTÈME DE PROTECTION DES POPULATIONS, ET LE PLAN VIDOURLE DOIT SE POURSUIVRE AVEC TENACITÉ ET COHÉRENCE DANS LA DURÉE.

Cette année d'actions, menées par l'EPTB Vidourle, aura été une fois de plus marquée par une série d'événements forts concernant la gestion des aménagements du bassin versant du Vidourle et dont la préoccupation principale demeure la protection des populations vivant sur ce territoire.

La digue de 1er rang d'Aimargues a été achevée, c'est ainsi que plus de 10 000 habitants seront désormais protégés face à des ruptures de digues, qui par le passé ont engendré l'inondation des zones urbaines d'Aimargues, St Laurent d'Aigouze et le Cailar.

Ensuite, c'est avec une grande satisfaction que je vous annonce la finalisation des travaux du premier bassin de rétention, celui de la Garonnette à Quissac.

Le premier d'une série dont l'objectif est de concourir à la limitation des impacts hydrauliques sur la moyenne vallée et précisément sur la commune de Sommières. Cette année signe également le démarrage d'une véritable prise de conscience des collectivités à se lancer dans une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides sur les espaces verts de leurs communes.

Je souhaite vivement que cette dynamique éco-responsable s'étende à l'ensemble du bassin versant.

Néanmoins, cette année est aussi marquée par des inquiétudes concernant le financement de certains de nos projets. Bien que le soutien de nos partenaires financiers à notre égard soit indéfectible (Europe, Région, Etat, CD 30, CD34), le contexte économique national et la réforme de certaines lois concernant la gestion et les compétences des collectivités territoriales comme notre syndicat, entraînent des interrogations sur notre fonctionnement et l'avenir de nos réalisations prévues au titre du plan Vidourle.

Notre combat reste pourtant intact. Face aux épreuves, comme celle du manque de concertation qui nous a été reproché au sujet des aménagements de la rive droite, projet que nous continuons de défendre, nous avons immédiatement instauré à nouveau un dialogue avec les personnes concernées afin de déposer pendant l'été le cahier des charges des études complémentaires demandées par les services de l'Etat pour obtenir les subventions nécessaires et poursuivre notre action au nom de l'intérêt général : protéger le plus grand nombre de personnes en période de crues.



Président de l'EPTB Vidourle, Vice-président du Conseil Départemental de l'Hérault Conseiller Départemental du Canton de Lunel

Edito

Culture du risque

 Les enfants de CE2 à la découverte du Vidourle

Contrat de Rivière 4 à 6

- Vers le Zéro Pesticide sur le bassin du Vidourle : la carte des communes engagées et les actions depuis 2014
- 2015 : une année charnière pour le contrat de rivière et bilan de la phase 1 (2013-2015)

Natura 2000

3

• Des panneaux d'information à destination du public

Plan Vidourle

8 à 11

- Les actions sur la Moyenne Vallée
- Zoom sur les travaux en cours : la bassin de la Garonnette bientôt achevé
- Aménagement de la rive droite : les objectifs du projet et les enjeux de la concertation

EPTB Vidourle

- Participation aux assises nationales des risques naturels
- Loi Gemapi : se preparer à la mise en oeuvre sur le territoire
- Qu'est ce que la SLGRI ?

Revue de presse

Budget	13

Équipe verte 15

• Quelques réalisations en 2016

m f = =	brèves	4	Į
101105	nreves	ш	ı
	DICVCS	н.	b

CULTURE DU RISQUE

SENSIBILISATION SCOLAIRE: LES ENFANTS À LA DÉCOUVERTE DU VIDOURLE

Initiées et coordonnées par l'EPTB Vidourle, les animations de sensibilisation à la culture du risque inondation ont été confiées à l'Association MAYANE. C'est ainsi que 15 spécialistes de la thématique s'investissent auprès du jeune public du bassin versant du Vidourle.

Le 30 mai 2016, les conseillers départementaux du canton d'Aigues Mortes ont assisté à une journée de sensibilisation au risque inondation, en présence des élèves de CE2 de l'école Fanfonne Guillerme à Aimargues.

Les animations ont pour objectif de sensibiliser au risque inondation, en abordant des sujets transversaux (fonctionnement du cours d'eau, météorologie, géologie, aménagement du territoire, vulnérabilité...) avec différents outils permettant aux enfants de comprendre de façon globale le phénomène des inondations et ainsi d'y être mieux préparés.

Chaque école, en fonction de sa localisation géographique et des attentes des professeurs, a bénéficié d'une adaptation du discours et des outils présentés.

LES OUTILS PÉDAGOGIQUES MIS À DISPOSITION **DES ÉLÈVES DU BASSIN VERSANT**

- Les sorties sur le terrain pour les classes de CE2 et de 5^{ème}
- La maquette 3D du bassin versant du Vidourle pour les classes de CM1 : outil interactif, réaliste et ludique.
- Le jeu RIVERMED pour les classes de 5^{ème} : jeu de rôle où les élèves doivent aménager le territoire de leur commune en prenant compte le risque inondation.
- Les carnets de terrain pour les CE2 et de 5^{ème}, qui ont bénéficié cette année d'une nouvelle mise en page. Par ailleurs, un carnet a également été conçu pour les CM1 dont l'animation se déroule en classe.

A MIS EN ŒUVRE

DEPUIS 2004, L'EPTB VIDOURLE | 130 ANIMATIONS CHAQUE ANNÉE, 25 NOO ÉLÈVES SENSIBILISÉS

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE D'UNE **CLASSE DE CE2:**

2 animateurs se partagent la classe en 2 groupes pour une meilleure prise en charge des élèves.

• LE MATIN,

sortie sur le terrain : l'objectif est de découvrir les berges par une approche sensorielle, d'observer la présence des végétaux et animaux, discerner les caractéristiques physiques et hydrauliques d'un cours d'eau et d'aborder les notions de lit mineur/lit majeur et crue/inondation.

• L'APRÈS-MIDI,

approfondissement des connaissances en classe : les thèmes abordés sont la fragilité de l'écosystème « rivière » et ses milieux de vie ; les différents états de l'eau, le fonctionnement du cycle de l'eau, la notion de ruissellement, les consignes de sécurité.





COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION POUR L'ANNÉE 2015/2016

138 840 €





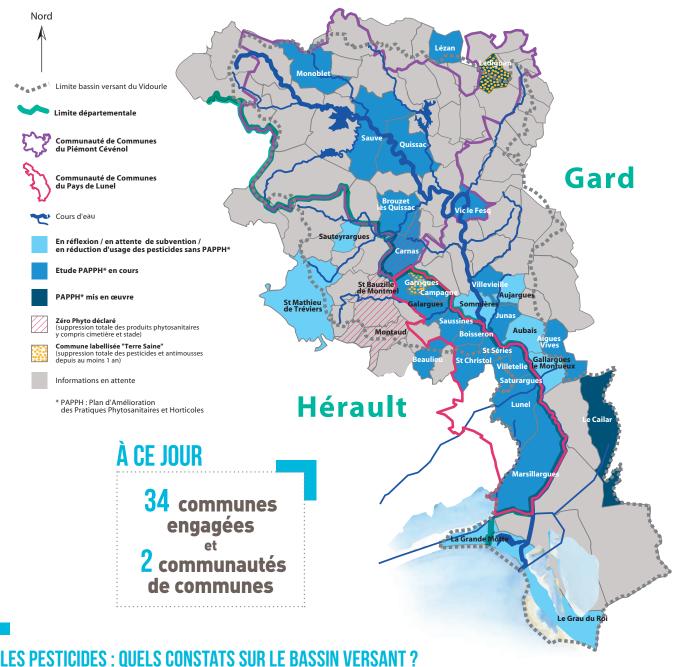






CONTRAT DE RIVIÈRE

VERS LE ZÉRO PESTICIDES SUR LE BASSIN DU VIDOURLE



Les pesticides sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines en Languedoc Roussillon, le bassin du Vidourle n'étant pas épargné.

Depuis 2007, plus de la moitié des analyses révèle la présence d'herbicides utilisés en agriculture mais également présents dans les spécialités commerciales utilisées en jardins et espaces verts. La stratégie d'actions sur le bassin du Vidourle vise donc le monde agricole mais également les jardiniers amateurs, les paysagistes, les collectivités. Les concentrations des pesticides dans les eaux superficielles du Vidourle sont variables depuis les limites de détection (de l'ordre du centième de $\mu g/l$) jusqu'à plusieurs $\mu g/l$. Des concentrations trop importantes pourraient avoir des conséquences quant à l'usage des captages d'eau potable : la norme de potabilité est fixée à $0.5\,\mu g/l$ pour la somme des substances et $0.1\,\mu g/l$ pour 1 substance donnée.

Depuis 2013, l'EPTB Vidourle a renforcé et diversifié ses actions en faveur de la préservation des ressources en eau, notamment visant la réduction des pollutions par les pesticides et la réduction des prélèvements dans les eaux superficielles. S'il n'existe pas de procédé miracle, des solutions concrètes existent pour l'entretien des espaces communaux sans produits phytosanitaires et économe en eau. Ces démarches nécessitent toutefois un engagement fort des élus et des agents. Un outil à disposition des collectivités: le PAPPH (Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles)

- Accompagnement technique et administratif de l'EPTB Vidourle
- Plan d'actions à l'échelle de la commune pour supprimer les pesticides, optimiser l'apport des fertilisants et réduire les volumes d'arrosage
- Approche différenciée des espaces publics (gestion adaptée aux usages)
- Un programme de sensibilisation de la population et de formation des agents

CONTRAT DE RIVIÈRE

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES ENGAGÉES OU SOUTENUES PAR L'EPTB VIDOURLE DEPUIS 2014

La lutte contre les pollutions diffuses est l'affaire de tous : collectivités, citoyens et agriculteurs.



JUIN 2014



Plaquette de sensibilisation des élus à la démarche PAPPH (plan d'actions concret à l'échelle de la

à l'échelle de la commune visant la suppression des produits phytosanitaires et la diminution des volumes d'arrosage; collaboration EPTB

Vidourle/SMAGE des Gardons/Syndicat AB Cèze/ Cardet, Lédignan, Lézan/FREDON Languedoc Roussillon/ Fédération départementale CIVAM Gard /Cabinet ENFORA

Disponible en téléchargement sur <u>vidourle.org/</u> contrat-riviere/actions

OCTOBRE 2014



Plaquette de sensibilisation des jardiniers amateurs ; collaboration EPTB Vidourle Syndicat du bassin de l'Or (Symbo) Disponible en téléchargement sur vidourle.org/contrat-riviere/actions

JUIN 2015

Lancement du PAPPH intercommunal de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol :

6 réunions publiques de lancement en septembre et octobre sur les communes de Brouzet Les Quissac, Monoblet, Carnas, Quissac, Sauve, Vic-Le-Fesg.

2 AVRIL 2016

Fête des jardins à Monoblet Table ronde "Avantages du

"Avantages du non-usage des pesticides" et stands de producteurs locaux



JUIN 2014

Cardet, salon technique inter « Bassins versants » (Cèze-Gardons-Vidourle) :

Journée de démonstration de matériel alternatif à l'emploi des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics et de solutions préventives.

- + tables rondes-retour d'expériences élus/agents
- + stands de professionnels en liaison avec la gestion différenciée et les espaces verts méditerranéens (paillages, etc)
- + 15 fabricants présents (désherbeurs thermiques à eau chaude, à vapeur, à flamme, brosses de désherbage, rabots de piste, débroussailleuses à lames réciproques, etc.).
- + conférence F. Hallé, botaniste émérite

Participation de **250** personnes représentant **83** collectivités.



11 MAI 2016



Sauve, démonstration de matériel alternatif aux pesticides pour l'entretien des espaces publics en Piémont Cévenol et de solutions préventives. co-organisation EPTB Vidourle - Communauté de Communes Piémont Cévenol - communes de Cardet, Lédignan, Lézan

11 fabricants, 18 collectivités représentées

SEPTEMBRE 2015

Lancement du PAPPH intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

12 MAI 2016

Lunel, Arboretum: démonstration de matériel alternatif aux pesticides pour l'entretien des espaces publics et 2ème comité de pilotage du PAPPH intercommunal de la communauté de communes du Pays de Lunel.

11 fabricants, 50 personnes présentes

CONTRAT DE RIVIÈRE

2015 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LE CONTRAT DE RIVIÈRE BILAN DE LA PHASE 1 (2013-2015)

LE CONTRAT DE RIVIÈRE DU VIDOURLE

a été signé le 24 mai 2013 pour une durée de 6 ans (2013-2018). Il a été établi en 2 phases.

LA PREMIÈRE PHASE DU CONTRAT DE RIVIÈRE (2013-2015) S'EST ACHEVÉE AVEC PLUS DE 66 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS ET LA RÉALISATION DE 70% DES PROJETS INITIALEMENT PRÉVUS.

Ce contrat a permis de mobiliser des fonds publics afin de réaliser des actions majeures à l'échelle du Bassin Versant. Le comité de rivière s'est réuni le 24 juin à la Grande Motte afin de dresser le bilan des actions réalisées lors de la 1ère phase et s'accorder sur la stratégie pour la période 2016-2018. Plusieurs actions pilotes ont pu être engagées en 2013-2015 avec notamment :

1/ AU TITRE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU, DE NOUVEAUX OUVRAGES D'ÉPURATION :



Sur la Moyenne Vallée, la station interdépartementale de Boisseron/Villevieille/Sommières/Saussines et les stations d'épuration de Villetelle et de Gailhan, ont été réalisées tandis que sur la commune de Lecques les travaux sont en cours. D'autres stations sont en projet sur les communes d'Aubais et Sardan. Sur la Haute Vallée, une nouvelle station d'épuration a été mise en service sur la commune de Durfort et St Martin de Sossenac. De nombreux travaux sur les réseaux, dans les communes proches du fleuve, ont pu être engagés grâce aux financements de l'Agence de l'Eau et des départements. D'autres projets sont en cours et devraient pouvoir se réaliser avant 2018.

2/ PLUSIEURS AMÉNAGEMENTS ONT ÉTÉ MENÉS AFIN D'AMÉLIORER LA CONTINUITÉ BIOLOGIQUE.

La passe à poissons de Marsillargues, a été réhabilitée à l'été 2015, ainsi que le dispositif de franchissement des poissons du seuil de St Laurent d'Aigouze et l'aménagement du radier sous la voie ferrée entre Gallargues et Lunel. L'aménagement du pont Aubais/Villetelle et du seuil sont prévus avant 2018. L'objectif est de faciliter la migration des aloses de nouveau signalées à Villetelle (cf infos brêves). Par ailleurs des travaux devraient être engagés sur les ouvrages présents sur la Bénovie à Boisseron.



3/ LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES : LA JUSSIE

L'EPTB Vidourle a réalisé 2 tranches de travaux d'arrachage des jussies, plantes problématiques pour les milieux aquatiques et certains usages, en 2014 et en 2015 sur l'ensemble de la Basse Vallée.



4/ LES RÉSEAUX D'EAUX POTABLES

De nombreux travaux permettant d'améliorer les rendements des réseaux, ont pu être financés, tout comme la substitution de prélèvements en eau superficielle basculés en ressource souterraine moins fragile. Cette politique d'optimisation des prélèvements et d'économies d'eau va se poursuivre avec l'élaboration collective du PGRE (Plan de Gestion Ressources en Eau) sur le bassin versant d'ici 2017.

QUELLE SUITE POUR LA PHASE 2 DU CONTRAT 2016-2018 ?

L'EPTB Vidourle, avec l'appui du cabinet OTEIS, a dressé en 2015 et présenté aux élus du comité syndical et au Comité de rivière, un bilan technique et financier de la réalisation des actions de la première phase (2013-2015). L'année 2015 a également permis d'engager la concertation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages, des actions du contrat (communes, intercommunalités, syndicats, chambres consulaires, réseau associatif etc.) afin de préparer la phase 2.

Le contenu de la phase 2 a été fixé dans un contexte budgétaire extrêmement serré, compte-tenu des contributions possibles des partenaires financiers. La stratégie et le programme d'actions pour la deuxième phase fera l'objet d'un avenant présenté en commission des aides de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (novembre 2016).

DÉCOUVRIR LE DISPOSITIF NATURA 2000 : DES PANNEAUX PÉDAGOGIQUES À DISPOSITION DU PUBLIC

Dans le cadre du dispositif européen Natura 2000, l'EPTB Vidourle en tant que structure porteuse sur le bassin versant, poursuit son engagement avec la création et l'installation de panneaux d'information à destination du public, sur la zone natura 2000 entre Sommières et Saint Laurent d'Aigouze.

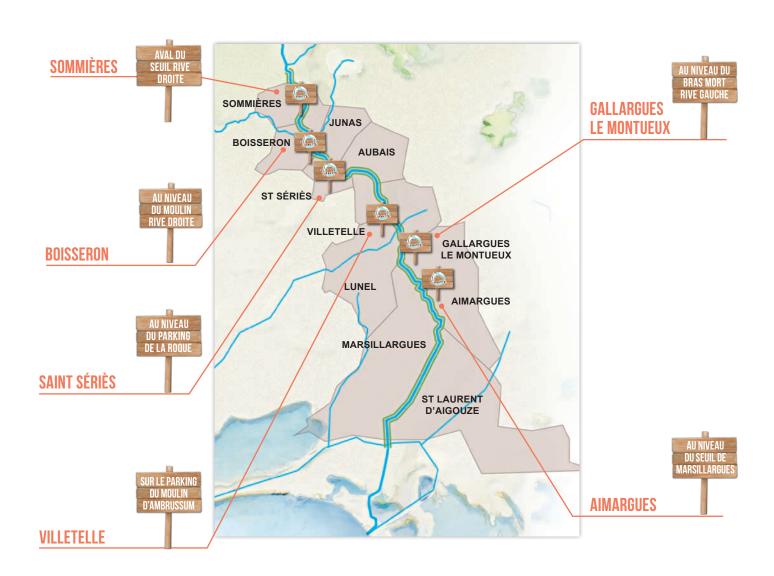
La réalisation de ces panneaux a été financée par des fonds européens.

CHAQUE PANNEAU INDIQUE LA CLASSIFICATION NATURA 2000 DES ESPÈCES ET HABITATS NATURELS PROTÉGÉS SELON LEURS ENJEUX ÉCOLOGIQUES, RAPPELLE LES MENACES EXISTANTES, ET PRÉSENTE UNE ESPÈCE PROTÉGÉE OU INVASIVE OBSERVÉE SPÉCIFIQUEMENT SUR LE SITE.





RETROUVEZ LES PANNEAUX D'INFORMATION SUR 6 SITES DANS LA ZONE NATURA 2000



LES ACTIONS EN COURS SUR LA MOYENNE VALLÉE DU VIDOURLE

LES ÉTUDES POUR LA VALORISATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUES

L'EPTB Vidourle a engagé une étude pour l'amélioration de l'expansion des zones de crues sur le Vidourle et ses affluents. 20 sites de la Moyenne Vallée ont été étudiés en 2014/2015 afin d'évaluer les intérêts hydrauliques et écologiques.

A l'issue de cette analyse, 6 sites ont présenté un réel potentiel pour bénéficier d'aménagements favorisant l'expansion des crues lors des Vidourlades.

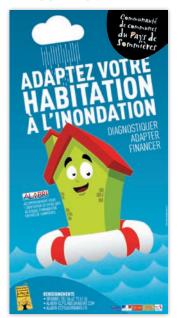
Cette étude , d'un montant de 158 000 € HT, a été financée à hauteur de 30% par le FEDER, 50 % par l'Agence de l'Eau, 10% par le CD 30 et 10% par le CD 34.

A partir des propositions des bureaux d'études Biotope et Burgeap, l'EPTB Vidourle, va entamer une concertation, en partenariat avec les communes concernées et les propriétaires, pour déboucher sur des projets qui pourraient être financés dans le cadre du Contrat de Rivière à l'horizon 2019.

L'objectif de ces futures opérations est d'améliorer le ralentissement dynamique et de compléter les aménagements liés à la rétention des eaux en amont de Sommières.



LES ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES



L'opération Alabri en Pays de Sommières, est inscrit au PAPI Vidourle 2, elle va donc être renouvelée. Cofinancée par l'Europe, l'Etat, la Région et le département du Gard, Alabri est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Sommières et vise à réduire collectivement la vulnérabilité des logements aux inondations.

A ce jour 9 communes sont concernées par les obligations du Plan de Prévention du Risque Inondation sur le Moyen-Vidourle (Crespian, Fontanès, Junas, Lecques, Montmirat, Salinelles,

Sommières, Souvignargues, Villevieille); 222 autodiagnostics ont été réalisés et 55 dossiers financés.

SUIVI DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DES 9 BASSINS DE RÉTENTION

Suite aux crues exceptionnelles de 2002, l'EPTB Vidourle a engagé plusieurs actions, inscrites au PAPI 2 Vidourle, afin de limiter le risque inondation sur le bassin versant.

Parmi ces dossiers, une étude de faisabilité pour la réalisation d'aménagements visant le ralentissement des écoulements en période de crue, est en cours.

Cette étude portait initialement sur 52 Sites retenus dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement et de Protection contre les Inondations (SDAPI). À partir d'une analyse « multicritères », 9 sites potentiels ont présenté un réel intérêt hydraulique concernant les affluents du Vidourle.

Les résultats ont été présentés aux délégués communaux de l'EPTB Vidourle lors du comité syndical du 28 octobre 2015, à Marsillargues avant d'être transmis aux services de l'Etat. Les bureaux d'études : BRL, ISL, EGIS'EAU ont répondu aux questions du groupe eau / risque inondation constitué de représentants des départements, l'État et de la Région.

Les dossiers techniques ont été transmis aux partenaires financiers pour validation et l'EPTB Vidourle est dans l'attente de la recevabilité du dossier.

Par ailleurs, un groupe de travail constitué d'élus de l'ensemble du bassin versant poursuit une démarche de concertation afin de poursuivre la réflexion solidaire à l'échelle du bassin versant et proposer des solutions **visant à limiter les dégâts sur la ville de Sommières et sur le secteur endigué.**

BILAN À MI-PARCOURS DU PAPI VIDOURLE 2 ET AVENANT

Après 3 ans de mise en oeuvre, le PAPI Vidourle 2 est à ce jour largement concrétisé avec **21 actions sur 31 en cours ou réalisées et près de 36,8 millions d'euros hors taxes engagés soit 73 % du prévisionnel.** Le montant total des sommes engagées à mi-parcours, est financé à 69% par les subventions des partenaires, et à 31% par l'auto financement des maîtres d'ouvrages (EPTB Vidourle et les communes). D'un montant initial de **50,4 M€**, le coût du PAPI est réévalué à **43,2 M€** en raison des contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les collectivités et la capacité à réaliser l'ensemble des projets au vu des délais restants.

A cet effet, la durée de la convention initialement prévue pour la période 2012-2017 est prorogée jusqu'à la fin 2018.

PLAN VIDOURLE

BASSIN DE RÉTENTION DE LA GARONNETTE : SUITE ET FIN DU CHANTIER

LE CHANTIER DU 1^{er} bassin de rétention sur le bassin versant du vidourle, bassin de la garonnette, sera achevé cet été!

ullet Capacité de stockage : $140~000~m^3$ en 12 heures

• Budget des travaux : **3 800 000 € HT**Dont **500 000 €** engagés en 2015

et **3 330 000 €** en 2016

 Travaux réalisés par l'entreprise Buesa sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vidourle

• Maître d'œuvre : BRL Ingénierie

PARTENAIRES FINANCIERS











40%

20%

20 % **10**%

10%









JUILLET 2016

- ~ Le creusement du bassin est totalement achevé.
- La pose du nappage en terre végétale sur la surface totale de fond du bassin est en cours.
- L'ouvrage de restitution et le bassin de dissipation sont finis.
- L'ouvrage amont qui assure la transition entre la Garonnette et le bassin est également terminé.

IL RESTE À FINALISER LES AMÉNAGEMENTS ANNEXES: ROUTE, CLÔTURE, LOCAL TECHNIQUE ETC... EN RAISON DE LA SÉCHERESSE DE LA TERRE EN PÉRIODE ESTIVALE, LES ENSEMENCEMENTS SE FERONT À LA RENTRÉE (SEPTEMBRE/ OCTOBRE).

PLAN VIDOURLE

AMÉNAGEMENT DE LA RIVE DROITE : ENJEUX DU PROJET ET POURSUITE DE LA CONCERTATION

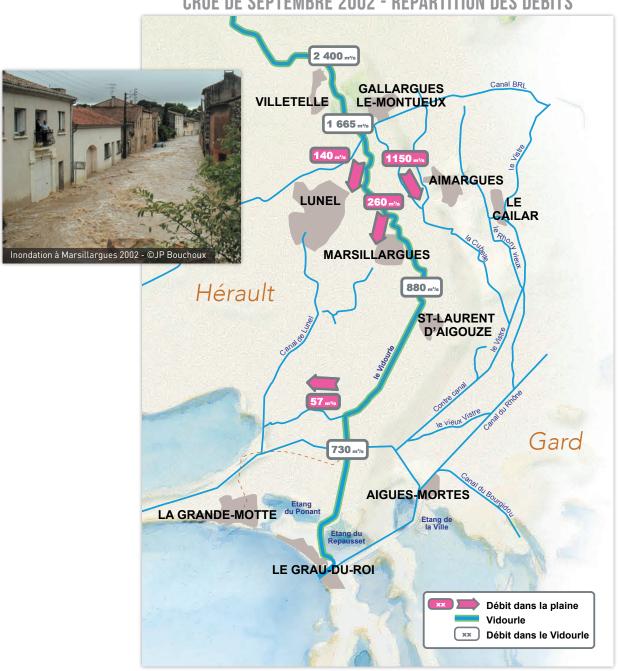
RAPPEL

Suite à l'enquête publique (16 Novembre au 5 Janvier 2016), des études complémentaires seront réalisées en vertu de l'avis défavorable du commissaire enquêteur sur le projet DIG, DUP et enquête parcellaire, mais favorable au plan Vidourle concernant les aménagements de la rive droite :

- ~ Dique de 1er rang
- ~ Point de surverse
- ~ Diques de 2nd rang
- Installation d'un système de pompage et d'évacuation des eaux dans la plaine de Lunel Marsillarques

Suite à cet événement, l'EPTB Vidourle, au nom de l'intérêt général et de la cohérence du plan Vidourle, demeure convaincu, au même titre que ses partenaires techniques et financiers, de la nécessité à poursuivre ces aménagements.

CRUE DE SEPTEMBRE 2002 - RÉPARTITION DES DÉBITS



PLAN VIDOURLE

UNE CONCERTATION OPTIMALE, ORGANISÉE PAR L'EPTB VIDOURLE

Le comité syndical (19 février 2016 - Aimargues) a formé 2 comités de concertation (un comité technique et un comité consultatif) afin de reprendre l'ensemble du projet respectant les orientations du plan Vidourle et étudier plusieurs scénarios d'aménagement. L'objectif est de déboucher sur un projet concerté et déposer un nouveau cahier des charges pour des études complémentaires, dans le but d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation des travaux visant la protection des biens et des personnes.

COMITÉ TECHNIQUE ~ 24/04/2016



- DREAL LRMP DDTM 30
- DDTM 34
- ARS 30
- ARS 34 La Région LRMP CD 30
- CD 34
- CENLR,
- SYMB0
- Chambre Agriculture de l'Hérault
- Chambre Commerce et de l'Industrie
- CC Pays de Lunel Mairie de Lunel
- Mairie de Marsillarques
- Voies Navigables de France

COMITÉ CONSULTATIF ~ 29/04/2016



- Chambre d'Agriculture de l'Hérault
- Chambre Commerce Industrie de Montpellier
- Mairie d'Aimargues Mairie de Gallarques
- le Montueux Mairie de Le Cailar
- Mairie de Lunel
- Mairie de Marsillargues
- Mairie de St Laurent d'Aigouze Mairie de St Nazaire
- de Pézan APPI d'Aimargues
- APILASA
- CAPIV
- Association Vivre en Pays du Vidourle CEHM
- Centre Expérimental Horticole
- de Marsillargues Cofruid'oc
- SICA de
- Marsillargues Camping Bon Port

RÉUNION PLÉNIÈRE ~ 24/05/2016



QUELQUES ENJEUX DÉFENDUS LORS DES COMITÉS :

- ~Projet qui concerne la protection de plus de de la population de la basse vallée.
- ~ Respecter le principe fondateur de la répartition des eaux (80% pour le Gard et 20% pour l'Hérault).
- ~ Lancer les études complémentaires au plus prochaine crue.

CERTAINES RÉSERVES ÉVOQUÉES LORS DES COMITÉS :

- ~ Connaître l'impact réel de la zone de surverse.
- ~ Défense du bâti et de l'agriculture.
- ~ Limitation des effets sur l'activité agricole et la question des indemnités.

PLANNING PRÉVISIONNEL

ÉTÉ 2016 : dépôt du cahier des charges des études complémentaires pour l'obtention du financement

ÉTÉ 2016 : consultation des bureaux d'études

FIN SEPTEMBRE 2016 : choix du bureau d'études

AVRIL / MAI 2017: acter un schéma d'aménagement partagé (Fin de la Tranche Ferme)

MAI / JUIN 2017: engagement des tranches conditionnelles

SEPTEMBRE / OCTOBRE 2017 : dépôt du dossier de Demande d'Utilité Publique auprès des services de l'Etat plus de 10 mois d'instruction

SEPTEMBRE 2018 : enquête publique

OCTOBRE / NOVEMBRE 2018: autorisation administrative des services de l'État

DÉBUT 2019 : acquisition des terrains et consultation des entreprises

LE PROJET DE CAHIER DES CHARGES DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES COMPREND

~ Une tranche ferme: études complémentaires, concertation, définition du projet définitif

- Etat actuel
- Analyse du cheminement des eaux et des modalités de ressuyage par sous zones (l'état actuel)
- Etude de toutes les propositions d'aménagement
- Les digues de protection
- Ressuyage de la plaine et évacuation des eaux
 - Aménagement des transparences sur la RD 61
- Exutoires sous la RD61 et transparence hydraulique
- Recalibrage des fossés.
- Recalibrage de La Capoulière et entretien des canaux
- Aménagement de la branche de St Roman et ouverture de transparence vers l'étang de l'Or
- Aménagement de la branche de Tamariquières et de l'écoulement vers l'étang de l'Or

- Evacuation de l'eau vers le canal de Lunel et de l'étang de l'Or
- Analyse du risque lié à la présence de l'ancienne décharge de Marsillargues
- · Choix du scénario d'aménagement définitif

Des Tranches conditionnelles

- Enquête et études parcellaires
- Dossier d'autorisation loi sur l'eau
- Dossier de déclaration d'intérêt général de l'opération et des travaux
- Dossier de déclaration d'utilité publique du projet et des travaux
- Le dossier d'incidence Natura 2000
- Proposition d'un règlement d'eau pour la gestion du ressuyage des aménagements

EPTB VIDOURLE

LA CONTRIBUTION DE L'EPTB VIDOURLE AUX ASSISES NATIONALES DES RISQUES NATURELS : MARSEILLE - 22 ET 23 MARS 2016

Organisées par le ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer, les Assises nationales des risques naturels ont eu pour but d'informer des dangers pour mieux prévenir des catastrophes naturelles. Élus et experts scientifiques se sont réunis pour faire progresser l'action des acteurs concernés, dont les établissements publics territoriaux de bassin.

Jean Charles Amar, Directeur Général des Services de l'EPTB Vidourle, a été sollicité par le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, et l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin pour intervenir sur la thématique de l'ingénierie financière des projets de prévention des risques inondation et précisement sur l'utilisation de la totalité des budgets PAPI 1.



Ainsi, la question des moyens financiers, de plus en plus impactés par les réformes territoriales, constituait le cœur de son intervention, et plus précisemment le périmètre d'action et les problématiques de la loi Gemapi sur le territoire, les questions de solidarité de bassin, de financement incertain et de responsabilité juridique.

A la suite des échanges entre acteurs de bassin,

l'exemplarité de l'EPTB Vidourle et son efficience dans l'utilisation de sa capacité financière (estimation des budgets à venir, utilisation de l'intégralité des financements, suivi opérationnel, la mise en place de comités de pilotage etc...) ont été citées. Nous rappelons que l'EPTB Vidourle a utilisé 100% des dotations financières du PAPI 1 (2006-2012) sachant que seulement 20% des structures porteuses de PAPI en France ont utilisé + de 50% de leur budget *.

*source fiche outil Assises nationales des risques naturels

GEMAPI - SE PRÉPARER À LA MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DU VIDOURLE

Le 18 mars 2016, l'EPTB Vidourle et le CD30, accompagnés du bureau d'études Sepia, et de maître Philippe Marc, ont présenté aux élus du bassin versant, le lancement d'une étude pour la définition d'un Schéma d'organisation des compétences lié à l'application de la compétence Gemapi GEMAPI (à compter du 01/01/2018, exclusive au 1er janvier 2020).

Cette étude apportera des pistes de réflexion pour se préparer à la prise de compétence de la Gemapi concernant les EPCI à fiscalité propre, et l'EPTB Vidourle :

- Analyse du territoire, statuts et compétences des structures,
- Définition d'une nouvelle organisation territoriale



- Analyse financière (budget, capacité d'autofinancement et de désendettement, dépenses, subventions, contributions des membres...)
- Analyse des projets de territoire et des obligations règlementaires
- Prospective financière en fonction des nouvelles compétences et des futures missions de l'EPTB.

Rappel des objectifs de la compétence Gemapi :

- Rationaliser la maîtrise d'ouvrage locale (gestion permanente des ouvrages hydrauliques, prévention contre les inondations, gestion intégrée des cours d'eau)
- Assurer la cohérence des politiques de l'eau et de prévention des inondations avec les politiques d'urbanisme; compléter le pouvoir de police du Maire (inondation et rupture de digues) d'un pouvoir de gestion.
- Les EPCI à fiscalité propre pourront transférer la compétence à un syndicat mixte qui peut être labellisé Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) ou Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

QU'EST CE QUE LA STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION (SLGRI) ?

Le PGRI est l'outil de mise en œuvre de la Directive Inondation (Directive 2007/60/CE, relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation). Il a été approuvé en décembre 2015 et donne les grandes orientations à l'échelle du Bassin Rhône-Méditerranée. Le volume 2 du PGRI définit les Grands Objectifs à décliner dans les SLGRI.

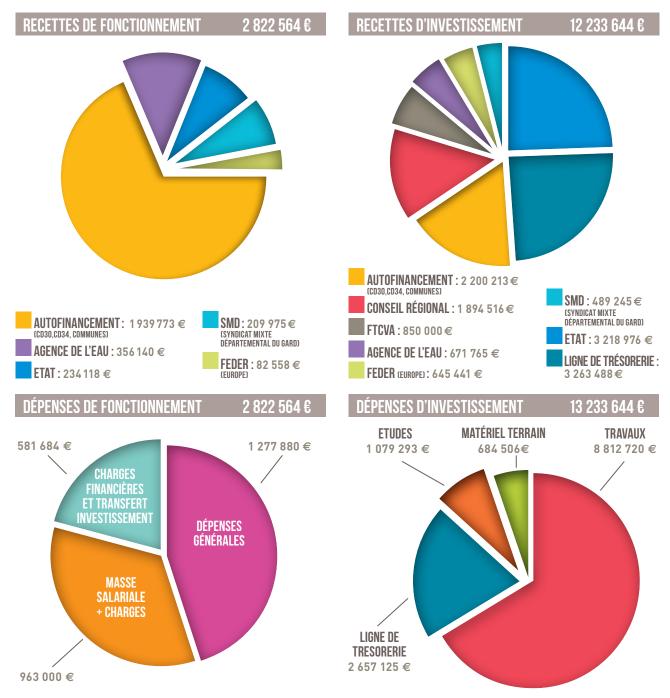
L'EPTB Vidourle a été désigné par le comité syndical, en date du 17 juin 2014, comme structure porteuse pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SLGRI sur son bassin versant. Son contenu est défini par l'article R566-16 du Code de l'Environnement et doit comporter, à l'échelle de son périmètre :

- la synthèse de l'évaluation préliminaire des risques inondations
- les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation
- les objectifs fixés par le PGRI.

La SLGRI devra également présenter un état d'avancement des réflexions engagées sur le territoire pour la mise en place de la compétence GEMAPI.

L'arrêté préfectoral pour définir les structures porteuses, les périmètres des SLGRI dont le périmètre d'intervention du PAPI pour le Vidourle et les objectifs, a été arrêté le 15 février 2016.

BILAN 2015



DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES ET DES INVESTISSEMENTS SUR LA TOTALITÉ DU BASSIN VERSANT Avec notamment le confortement de la digue d'aimargues et le bassin de rétention de la garonnette.

... SLGRI (SUITE)

Avant septembre 2016

- Rédaction des SLGRI (en cours)
- Validation des SLGRI en COPIL prévue cet l'été

Octobre - Novembre 2016

 Consultation du public et sollicitation de l'avis du Préfet Coordonnateur de Bassin conjointe à la consultation du public. L'avis du Préfet portera sur l'association des parties prenantes, la compatibilité des objectifs des SLGRI avec les Grands Objectifs du volume 2 du PGRI et sur la correspondance et la cohérence entre les 4 SLGRI du TRI.

Décembre 2016 :

• arrêté préfectoral des SLGRI par les préfets concernés.

 PGRI: Plan de Gestion des Risques d'Inondation
 SLGRI: Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation



VUE DE PRESS



pour le Plan Vidourle

nicipal | Parti pour voter contre, le FN abstenu sur un sujet aux nombreuses réserves.



66 « M vous dita intellectu ment?»

Midi Libre

Au sortin de la réunion

Plan Vidourle, deuxième!

Inondations Désormais, toutes les parties prenantes sont autour de la table pour établir le cahier des charges des études à lancer. RÉACTIONS



Plan Vidourle:

Barral est confiant

Claude Barral, président de l'EPTB Vidourle, se dit confiant. Voire même content. « À la lecture des différentes prises de positions des conseils municipaux et des maines de la basse vallée du Vidourle, je constate avec satisfaction que sur

un dossier complexe qui ne peut appeler des réponses simplistes, un large consensus est en reportes simplises, un laye consensus train de se dégager sur les projets de sécurisation de l'immense majorité de la population concernée. C'est déjà la reconnaissance du travail accommi

Le chantier de la ligne

TGV vu du ciel

Pesticides : de l'eau chargée pour 400 000 habitants

Environnement | En Languedoc et Roussillon, 67 captages en délicatesse avec les normes doivent faire l'objet de mesures.

ement mis en avant marc ement mis en avant marc ors de la conférence de presse; gansée par l'Agence de l'eau Ri ne Méditerranée Corse et la Dir égorale de l'environnement, égorale de l'environnement, aagement et du logement (Dre aagement et du logement (Dre

Barral et Vignal

MIDI LIBRE – Edition Lunel – Jeudi 12 mai 2016

Les crues du Vidourle expliquées aux enfants

nvironnement Comme chaque année depuis 2004, l'EPTB Vidourle sillonne es écoles pour sensibiliser les élèves au risque d'inondation.

Midi Libre

Plan Vidourle : place à une large concertation

Conseil Les représentants de l'EPTB Vidourle étaient réur mardi 29 mars à Lunel, devant un public nombreux

élèves ciblés

MIDI LIBRE – Edition LUNEL - SAMEDI 20 FEVRIER 2016

Claude Barral: « Nous ne sommes pas coupables »



ssent le préfet du Gard

prévisionne

Un calendrier

L'IMAGE

Aimargues L'APPI milite pour des déversoirs côté Hérault

ciation suit avec précision les travaux effectués et à venir

MIDI LIBRE – Edition LUNEL - LUNDI 22 FEVRIER 2016



Marsillargues Une nouvelle passe à poissons créée sur le Vidourle

Les amphihalins peuvent désormais remonter le cours sur 12 km.



Vidourle et pesticides : les

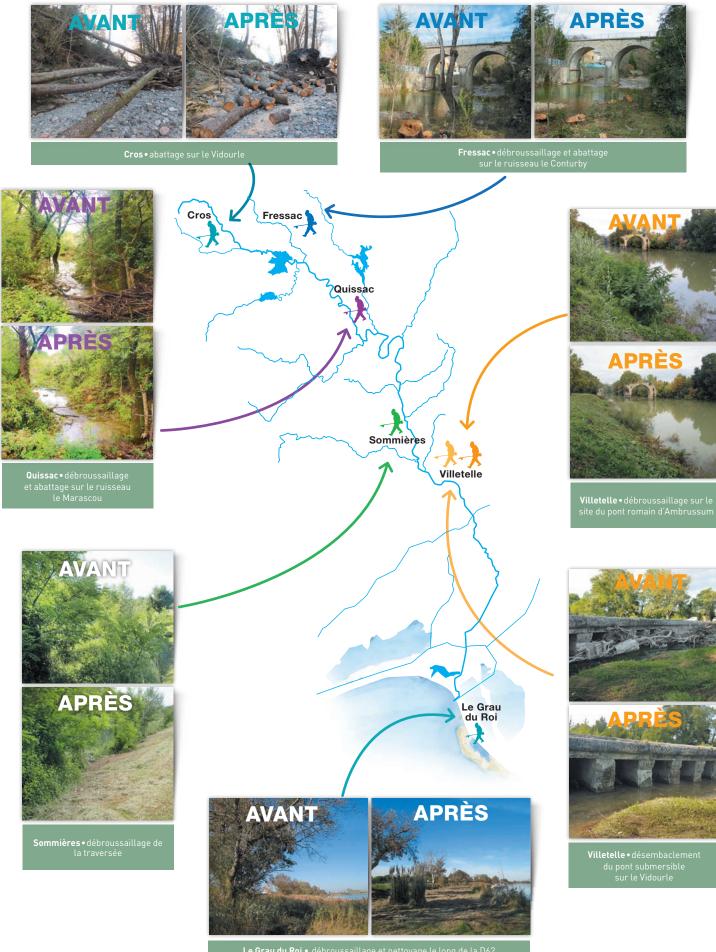
agriculteurs dans le viseur



014

ÉQUIPE VERTE

QUELQUES INTERVENTIONS DE L'ÉQUIPE VERTE EN 2016











INFOS BRÊVES

CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DES DIGUES



DIG

La Déclaration d'Intérêt Général, concernant les travaux d'entretien du lit et des berges portant sur parcelles privées de riverains, autorise trois types de convention proposées par l'EPTB Vidourle et laissées au libre choix des riverains.La DIG est valable pendant cing ans, renouvelable une fois. Les services de l'Etat ont instruit le dossier et les conclusions de l'enquête publique sont attendues pour la rentrée.

Dans le cadre de la convention d'entretien des diques qui lie l'EPTB Vidourle aux communes, les contraintes administratives de renouvellement du marché ont fait prendre du retard au démarrage de la nouvelle opération de débroussaillage. L'EPTB a relancé, dès le mois de mai les consultations des entreprises afin de pouvoir intervenir au plus tôt. Ainsi, l'opération de débroussaillement des 35 km de diques est financée en partie par le CD30, le CD34, et les 6 communes aval concernées. Elle a débuté à la fin du mois de juin pour une durée de 1.5 mois.

ÉTUDE HYDRAULIQUE SUR LE BASSIN DE LA BÉNOVIE



L'EPTB Vidourle a déposé un dossier de demande de subvention pour la programmation d'une étude sur la Bénovie en 2017. Cette étude concerne des aménagements pour réduire le risque inondation sur les communes de ce bassin versant. Les services de l'Etat doivent se prononcer prochainement.

LES ALOSES REVIENNENT « BULLER » À VILLETELLE



Lors de sorties nocturnes de prospection effectuées par l'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée, une quinzaine de bulls a été observée à l'aval du pont d'Aubais/Villetelle, situé à 23,5 km de

Deux ans après la réalisation par SNCF Réseau d'une passe à poissons sous le pont de la voie ferrée entre Gallarques et Lunel et suite aux travaux l'année dernière de mise en conformité de la passe à poissons de Marsillarques et d'amélioration du dispositif de franchissement du seuil de Saint Laurent d'Aigouze par l'EPTB Vidourle, les aloses reviennent se reproduire à l'aval du pont d'Aubais/Villetelle. Ce sont ainsi 9 kms de linéaire ré-ouverts à la migration et la reproduction des

DIGUE 2nd RANG AIMARGUES ET GALLARGUES LE MONTUEUX

Un dossier pour une étude globale et multicritères permettant le dimensionnement de ces projets, estimé à 200000€ HT, a été déposé en demande de financement. L'EPTB Vidourle espère pouvoir engager les études en 2017.

ENTION POST CRUES 2014



Suite aux crues de 2014, des travaux de nettoyage du lit et berges ont été engagés en 2015 et vont se poursuivre tout au long de l'été 2016 par des enlèvements d'embâcles sur les communes de : Boisseron, Villetelle, Aubais, Saint Sériès, Junas, Lunel, Aimarques, Gallarques, Saint Laurent d'Aigouze, Marsillarques.



Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle



LANGUEDOC ROUSSILLON II MIDI PYRÉNÉES







Karine Adoul, Elisa Richard, Serge Rouvière, Béatrice Perron, Christian Rodier, Thierry Chatillon

Directeur de publication Jean-Charles Amar Comité de rédaction

Siège EPTB Vidourle 11, rue Court de Gébelin Immeuble le Neuilly • 2^{ème} étage 30000 Nîmes T. 04 66 01 70 20 F. 04 66 38 37 59 E-mail : c.joujoux@vidourle.org

Conception, Impression et Distribution

Agence Chirripo - 04 67 07 27 70

Contactez-nous EPTB Vidourle Maison des Elus - Mas d'Alco 1977, avenue des Moulins 34080 Montpellier